

Bureau de la JICA au Népal



Gopal Gurung

Chargé de programme adjoint

Après avoir travaillé sur le terrain pour une ONG pendant presque sept ans, Gopal Gurung a rejoint la JICA Népal en 2004, dans l'espoir de se consacrer davantage aux questions politiques et de continuer à aider le peuple népalais.

Il est aujourd'hui chargé des secteurs Gouvernance centrale et Énergie auprès de la JICA. Dans le premier secteur, on lui a confié deux projets juridiques : élaboration du Code civil et discussion avec les parties concernées au Népal, et projet de renforcement des capacités des tribunaux pour un règlement rapide et fiable des différends.

« Au Népal, le traitement des affaires a souvent du retard et le taux de décisions rendues est faible. Nous mettons donc ce projet en œuvre avec la Cour suprême du Népal pour améliorer la capacité des tribunaux à accélérer le traitement et le règlement des cas afin de protéger les droits des personnes », explique Gopal.

Si la JICA assure une coopération de longue date au Népal, ses efforts dans le domaine juridique y sont relativement récents. L'Agence a démarré des projets juridiques après le second mouvement populaire de 2006, au moment où l'Assemblée constituante népalaise s'attaquait à l'élaboration d'une nouvelle constitution. L'un des principaux points à l'ordre du jour politique était alors

de créer des emplois, d'instaurer la prospérité et de garantir les droits des personnes. « Pour veiller à ce que la nouvelle Constitution ne soit pas un frein au développement économique, nous avons mis en œuvre le programme de renforcement des institutions, dans lequel nous avons organisé des interactions entre acteurs afin d'établir une perception commune pour maintenir la croissance économique. J'ai invité des participants influents au niveau central et local. Ils ont discuté du programme de croissance et j'ai effectué une évaluation », dit Gopal.

Comme il importait également de déployer des efforts tangibles en faveur du peuple, la JICA a aidé le gouvernement népalais à élaborer le Code civil. « Quand il aura été approuvé par le gouvernement, il remplacera "Muluki Ain", un code de loi en vigueur depuis 150 ans au Népal. J'espère que le peuple profitera du nouveau Code civil. »

L'aide de la JICA au Népal porte non seulement sur le domaine juridique, mais sur d'autres secteurs aussi variés que l'hydroélectricité, l'eau potable ou la résilience face aux séismes. Concernant l'avenir, Gopal confie : « J'aimerais aider la JICA à assurer une aide conforme aux politiques du Népal. Mon objectif à long terme est de voir le Népal devenir un pays à revenu intermédiaire, et c'est avec grand plaisir que j'y contribue. »